



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



20043028

MONITEUR BELGE

16-03-2020

BELGISCH STAATSBLAAD

Déposé / Reçu

18 FEV. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0536.674.967

Nom

(en entier) : WONDERFUL LIFE

(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue Blucher 211 boîte A, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Objet de l'acte : Changement du siège social sur décision des gérantsAssemblée Générale du 06/09/2019Ordre du jour

- Transfert du siège social

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Président constate que tous les associés sont présents. La liste des présences a été signée et que l'assemblée peut avoir lieu sans avoir à justifier de convocations.

DELIBERATION

Monsieur le Président propose qu'on passe au vote du point mis à l'ordre du jour :

1°- Transfert du siège social

Monsieur le Président propose de transférer le siège social à l'adresse suivante :

Drève du Méreault 24, 1410 Waterloo

Après délibération il ressort que la proposition de Monsieur le Président est accordée à l'unanimité.

La société donne procuration à Mr Christian ARICKX, comptable agréé ICF et représentant de la SPRL Arickx C., dont le siège est établi à 1070 Bruxelles, rue du Pommier 352, aux fins de représenter et d'entamer toutes les procédures relatives à la BCE et au Greffe du Tribunal de Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président décide de lever la séance à 18 heures 30 et demande aux associés de signer le présent procès-verbal.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/03/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).